

Note explicative - compte 2025 du CPAS

Le compte budgétaire de l'exercice 2025 présente un résultat budgétaire de +7.531;51€.
Ci-dessous, en voici les grandes orientations :

I. Principales évolutions en recettes :

Exercices antérieurs

Les exercices antérieurs enregistrent des recettes totales d'un montant de 116.154,41€ qui consistent entre autres à la perception de soldes de subvention du SPP des années antérieures, à un solde de subvention pour le Fonds mazout (frais de personnel), au boni comptable des exercices antérieurs (+ 15.031,59€) et à la subvention 2024 de la Région wallonne pour les contrats article 60 (+ 85.376€).

Recettes de prestations

Au 31/12/2025, des recettes de prestations n'ont pas eu le résultat budgétisé pour la médiation de dette, l'épicerie sociale et les mises à disposition externes des contrats article 60. Le compte enregistre la récupération du double pécule de vacances de l'ancien Président. Le nombre de repas chauds est quant à lui encore en diminution. Cette diminution s'enregistre depuis déjà quelques années.

Recettes de transfert

Au 31/12/2025, nous n'avons pas reçu les recettes estimées fédérales pour les contrats article 60 et les subsides du pouvoir subsidiant pour les des Revenus d'intégration 55%, ce qui est logique vu que les dépenses engagées en Revenus d'intégration en contrepartie sont également moindres que l'estimation budgétaire.

L'intervention dans les charges de traitement pour le Délégué à la Protection des données par les entités partenaires est plus élevée que la prévision budgétaire (+ 4.486,33€).

La subvention en personnel pour le service d'insertion sociale est plus élevée que la prévision budgétaire, suite à l'arrêté ministériel réceptionné fin d'année (+ 10.087,10€).

Les subventions pour le Fonds de participation et énergie sont celles justifiées dans le rapport unique.

La subvention Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) et relative aux charges de personnel du SPP sont en diminution, ce qui est en concordance avec la diminution du nombre de revenu d'intégration en 2025.

La subvention relative à la réforme du chômage arrivée début 2026 doit être constatée au compte 2025 suivant les instructions reçues de la Fédération des CPAS (+ 43.361,58€).

Entre autres, 31.222,41€ de RI indus ont été constatés en recettes suite à des décisions de récupération en 2025.

II. Principales évolutions en dépenses :

Exercices antérieurs

Le CPAS enregistre 162.057,35€ de dépenses aux exercices antérieurs en 2025 qui correspond en grande partie à des non-valeurs/irrécouvrables, au report des engagements de l'exercice précédent et aux régularisations assurance accident de travail des années 2023 et 2024.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont minoritaires dans le budget du CPAS et elles ont été dans

l'ensemble maîtrisées en 2025 suite aux différents ajustements internes votés par le Conseil.

Dépenses de personnel

Les crédits budgétaires en matière de dépenses de personnel sont de manière globale également respectés en 2025.

Dépenses de transfert

Le crédit Revenus d'intégration 55% est en diminution en 2025. Depuis 2024, ce crédit est respecté, ce qui rend plus aisé un équilibre au compte budgétaire final. En termes de dépenses d'aide sociale sous fonds propres, les crédits budgétaires ont été respectés.

Dépenses de dette

Elles suivent les tableaux de la dette de Belfius. Le cpas n'a plus d'emprunt en cours chez ING et ne commencera à rembourser les amortissements qu'à partir de 2026 pour les nouveaux emprunts (travaux d'aménagement d'électricité et acquisition de matériel informatique). Les intérêts débiteurs sont inférieurs à la prévision, ce qui signifie que le CPAS a dû recourir à moins de crédits de trésorerie que par le passé. La trésorerie ne rencontre plus à ce stade de problème majeur.

En conclusion, le boni minime de 7.531,51€ au service ordinaire est expliqué en partie par une maîtrise des dépenses et des prévisions budgétaires respectées. Le subside relatif à la réforme du chômage est également une aubaine budgétaire au 31/12/2025 pour le CPAS. Le compte 2025 présente un deuxième léger boni, après celui de 2024 et également deux exercices avec des malis conséquents (- 41.673,81€ en 2022 et - 229.853,03€ en 2023). La situation budgétaire du CPAS tend donc à se stabiliser.